

## Normes commerciales mondiales sur la concurrence loyale et les lois antitrust visant les Fournisseurs et les Mandataires

Viatri s'engage à exercer une influence positive en faisant preuve d'intégrité et en agissant de manière éthique conformément à toutes les lois et réglementations applicables. Pour réaliser notre mission, qui consiste à permettre aux gens de vivre en meilleure santé à chaque étape de leur vie, nous devons être la source d'inspiration d'un solide sentiment de confiance. Nos parties prenantes, en particulier les patients à qui nous donnons notre promesse de bien les servir, doivent savoir que nous nous efforcerons de faire ce qui est juste à chaque étape de notre parcours, tout en nous efforçant d'élargir l'accès aux médicaments. Elles doivent avoir la certitude que nous ne prendrons jamais de raccourcis en cours de route et que nous ne compromettrons jamais nos normes rigoureuses en matière de sécurité, de qualité et d'éthique.

Nous attendons le même engagement de la part des consultants, représentants et d'autres tierces parties engagés par Viatri pour effectuer des travaux en son nom (« Mandataires ») et des fournisseurs de biens ou de services à Viatri (« Fournisseurs »). Les Normes commerciales mondiales sur la concurrence loyale et les lois antitrust visant les Fournisseurs et les Mandataires à l'échelle mondiale (« Normes commerciales ») énoncent les principes fondamentaux et les exigences en matière de concurrence loyale et de lois antitrust auxquels les Mandataires et les Fournisseurs doivent se conformer en tout temps dans le cadre de leur prestation de services à Viatri. Aucune disposition des présentes Normes commerciales ne peut être considérée comme créant une relation de travail entre Viatri et un Fournisseur ou un Mandataire. Les Mandataires et les Fournisseurs engagés par Viatri sont obligés d'être en conformité avec ces Normes commerciales.

### CONCURRENCE LOYALE ET GOUVERNANCE ANTITRUST

- Les lois et réglementations antitrust et sur la concurrence loyale en vigueur partout dans le monde visent à promouvoir une concurrence loyale et honnête sur le marché. Bien que les lois antitrust et sur la concurrence loyale varient d'un endroit à un autre, elles interdisent en général :
  - des ententes ou des pratiques concertées entre les entreprises visant à monopoliser ou diviser indûment les marchés, à contrôler les prix, à limiter la production ou à restreindre la concurrence de toute autre manière déraisonnable ou encore à s'engager dans des pratiques commerciales déloyales;
  - une conduite unilatérale qui constitue une monopolisation, une tentative de monopolisation ou tout autre abus d'une position dominante sur un marché;
  - la fixation discriminatoire de prix.
- Du fait de la complexité des lois et de la réglementation antitrust et sur la concurrence loyale, ainsi que des conséquences civiles et pénales potentielles de leur violation, les Mandataires et les Fournisseurs sont tenus de consulter le service juridique de Viatri s'ils rencontrent une situation susceptible d'impliquer une non-conformité potentielle ou suspectée à une de ces lois ou réglementations.



- Les Mandataires et les Fournisseurs, qui sont contactés par un Représentant gouvernemental chargé de faire appliquer les règlements concernant une violation potentielle de toute loi antitrust ou sur la concurrence loyale relativement aux activités de Viatris, doivent sans tarder en informer le service juridique de Viatris.

### COMPORTEMENT INTERDIT

- Il est strictement interdit aux Mandataires et aux Fournisseurs d'adopter un comportement – que ce soit de manière indépendante ou dans le cadre de discussions ou d'ententes avec d'autres personnes ou entités – qui vise à violer ou qui pourrait être interprété comme violant les lois antitrust ou sur la concurrence loyale applicables.
- Les Mandataires et les Fournisseurs ne doivent pas dénigrer indûment les produits des concurrents (c.-à-d. toute entreprise ou personne qui développe, produit, commercialise ou vend un produit ou service en concurrence ou potentiellement en concurrence avec un produit ou un service en cours d'être développé, produit, commercialisé ou vendu par Viatris) auprès des clients (c.-à-d. toute entité qui a acheté ou reçu ou peut potentiellement acheter ou recevoir un produit ou un service offert par Viatris) et d'autres tierces parties. Les discussions avec les clients doivent être centrées sur la qualité et la valeur des produits et services de la Société.

### RENSEIGNEMENTS EXCLUSIFS OU SENSIBLES SUR LE PLAN CONCURRENTIEL

- Les Mandataires et les Fournisseurs ne doivent pas tenter d'obtenir ou d'utiliser de manière inappropriée des Renseignements<sup>1</sup> exclusifs ou sensibles sur le plan concurrentiel provenant des sources non autorisées. Ces renseignements comprennent, sans s'y limiter, les Renseignements exclusifs ou sensibles sur le plan concurrentiel reçus d'un concurrent ou d'un autre tiers.

### INTERACTIONS AVEC LES CONCURRENTS

- Il est strictement interdit aux Mandataires et aux Fournisseurs de discuter des Renseignements exclusifs ou sensibles sur le plan concurrentiel ou d'en partager avec un concurrent.
- Si une discussion avec un concurrent aborde des Renseignements exclusifs ou sensibles sur le plan concurrentiel ou d'autres renseignements sensibles sur le plan concurrentiel, tels que les prix, les offres, etc., les Mandataires et les Fournisseurs doivent :

---

<sup>1</sup> Renseignements concernant les opérations commerciales d'une entreprise, qui ne sont ni connus du public ni facilement identifiables par le public par l'entremise de moyens appropriés et qui tirent une valeur indépendante (réelle ou potentielle) du fait de ne pas être connus du public. Les exemples comprennent, mais sans s'y limiter, toutes les formes de renseignements financiers, stratégiques, commerciaux, scientifiques, techniques ou économiques, notamment les plans stratégiques, les programmes, les formules, les dispositifs, les conceptions, les prototypes, les méthodes, les techniques, les processus, les procédures et les codes, qu'ils soient tangibles ou intangibles, et ce, indépendamment de la façon dont ils sont stockés, compilés ou mis en mémoire.



- informer le concurrent qu'ils ne discuteront pas de tels renseignements;
- mettre immédiatement fin à la conversation;
- signaler sans tarder l'incident à la Ligne de conformité Viatris, comme indiqué ci-dessous.
- Les Mandataires et les Fournisseurs, qui ont des préoccupations quant à savoir si des actes ou des transactions particuliers sont autorisés par les lois antitrust ou sur la concurrence loyale applicables, doivent demander conseil auprès du service juridique de Viatris avant de procéder.

### FORMATION SUR LES LOIS ANTITRUST ET SUR LA CONCURRENCE LOYALE

- Les Mandataires et les Fournisseurs doivent suivre une formation sur les lois antitrust et sur la concurrence loyale tel qu'il est exigé avant de commencer à fournir des services ou d'agir au nom de Viatris.

### SIGNALEMENT DES VIOLATIONS SUSPECTÉES OU AVÉRÉES

- Les Mandataires et les Fournisseurs qui prennent connaissance d'une violation potentielle des lois applicables ou des présentes Normes commerciales doivent immédiatement cesser de participer au comportement, à l'activité ou à la relation interdits ou douteux et signaler la violation potentielle.
- Les Mandataires et les Fournisseurs peuvent choisir de faire un signalement anonyme s'ils ne souhaitent pas s'identifier. Tous les efforts seront déployés pour préserver la confidentialité des signalements dans la mesure du possible, conformément au besoin de mener une enquête adéquate et en conformité avec toute loi locale applicable. Les représailles à l'encontre d'un Mandataire ou d'un Fournisseur qui signale de bonne foi des violations potentielles des présentes Normes commerciales sont strictement interdites.
- Les Mandataires et les Fournisseurs sont tenus de signaler les violations potentielles des présentes Normes commerciales à la Ligne de conformité de Viatris comme suit :

**Appel téléphonique :** [Numéros de téléphone de la Ligne de conformité accessibles par pays](#)

**Adresse électronique :** [compliance@viatris.com](mailto:compliance@viatris.com)

**En ligne :** [viatriscomplianceline.ethicspoint.com](https://viatriscomplianceline.ethicspoint.com)

**Courrier :** The Network  
(Attn. Viatris)  
333 Research Court  
Norcross, GA 30092 U.S.